

L'Urssaf constate un « quart d'infractions » dans le secteur de la sécurité après une opération de contrôle en Île-de-France

L'Urssaf d'Île-de-France constate un « quart d'infractions » après une opération de contrôle dans le secteur de la sécurité réalisée le 1er décembre 2011, d'après un rapport daté du 21 mars 2012, dont AISG a obtenu copie. Quatre-vingt-dix-neuf sites et 208 salariés ont été contrôlés au cours de cette opération, qui couvrait l'Île-de-France. Elle a mobilisé 23 équipes et 70 inspecteurs, la division régionale de lutte contre le travail illégal et l'Urssaf de Melun. Sur l'ensemble des entreprises, 25 sociétés se sont révélées en infraction, et l'Urssaf a établi la présence de 45 salariés dont le travail n'était pas déclaré. Les cotisations sociales et patronales éludées se chiffrent, selon l'Urssaf, à 3,2 millions d'euros.

Le rapport de l'Urssaf livre quelques exemples : une société a fait l'objet d'un redressement de 309 000 euros après seulement quelques heures de contrôle. Une autre « a vidé ses locaux dans la nuit alors que les inspecteurs devaient poursuivre leurs investigations ». « Des salariés d'une société en infraction étaient détenteurs de fausses cartes professionnelles », et « deux sociétés en infraction avaient le même donneur d'ordre, lequel est mis en cause pour recours sciemment » au travail dissimulé, poursuit le rapport de l'Urssaf.

L'Urssaf comptabilise 1 673 entreprises en activité dans la sécurité en Île-de-France, dont 45 % dans les murs, 23 % en petite couronne et 34 % en grande couronne. Elle précise avoir contrôlé au moins une fois 524 sociétés. Sur les cinq dernières années, 267 contrôles ont été réalisés, dont 62 opérations de lutte contre le travail illégal. Ces contrôles ont entraîné des redressements de 10,3 millions d'euros, dont 4,8 millions d'euros dans le cadre de la lutte contre le travail illégal.

Diffusé avec l'aimable autorisation d'AISG